



# Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

## PROCÈS VERBAL du 09 avril 2024

**Président de séance** : Abdelhak RAJI (CD)

**Secrétaire de séance** : Gérard VIVES (CD)

**Présents** : Daniel LOUIS - Jean-Paul PEYRIN (CD)

**Absents excusés** : Marie CANOLLE (CT PPF) - Dominique DA ROCHA - Jean-Claude DEROZIER - José QUEIROS ARAUJO

### *Rôle et mission de la Commission :*

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

*« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.*

*A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »*

**La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).**

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 05 février 2024 au 07 avril 2024 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

## **SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors**

### **Chelles AS :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Verland Voudissa DA SILVA,

- sur le match du 07/04 n°26558623, remplacé par M. Clément BELOTTI (I1, CFF1, CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

### **CS Meaux Academy Football 2 :**

Suite au mail envoyé par le club en date du 14 février 2024, la Commission a bien noté la modification de désignation à compter du 12 février 2024, de l'éducateur M. Sébastien TOULLEC remplacé par M. Yacine NAIM (BMF), titulaire du diplôme requis.

### **Melun FC 2 :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Jonathan BRANDAO,

- sur le match du 11/02 n°26558587, remplacé par M. Claudio SUCAMI TUMBA (BEF), titulaire du diplôme requis.

### **Savigny le Temple FC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Antoine KATAKO,

- sur le match du 24/03 n°26558607, remplacé par M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 31/03 n°26558577, remplacé par M. Hamza CAMARA (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/04 n°26558623, remplacé par M. Hamza CAMARA (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

## **U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**

### **Briard SC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Anthony ROSENTHAL,

- sur le match du 03/03 n°26809284, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/03 n°26809317, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/04 n°26809315, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.

### **Cesson Vert Saint Denis E.S. :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Jean Pierre MARIE SAINTE,

- sur le match du 11/02 n°26809278, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/03 n°26809286, remplacé par M. Olivier MAYEMBA (CCFI14, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/03 n°26809292, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.  
L'Edicateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 07/04 n°26809314, remplacé par M. Olivier MAYEMBA (CCFI14, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

### **Dammarie les Lys FC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,

- sur le match du 25/02 n°26809234, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/03 n°26809283, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/03 n°26809317, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/03 n°26809290, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.

### **Savigny le Temple FC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Christian MAKELELE,

- sur le match du 18/02 n°26809207, remplacé par M. Hamza CAMARA (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/04 n°26809312, remplacé par M. Stéphane ALI (CCFI14), titulaire du diplôme requis.

### **Saint Thibault FC :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. William GENDRE,

- sur le match du 17/03 n°26809287, remplacé par M. Mohamed ALEM (CFI14 et CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

## **U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2**

### **AS Chelles :**

Absence de l'Edicateur désigné, M. Amine MELLOUK,

- sur le match du 03/03 n°26809470, remplacé par M. Cédric SOOKEEA (CCFI14), titulaire du diplôme requis.  
L'Edicateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

**Moret-Veneux les Sablons FC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Jordan THOZ,

- sur le match du 11/02 n°26809465, remplacé par M. Thibault FERNANDES (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Senart Moissy 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Jason HOSNI,

- sur le match du 10/03 n°26809508, remplacé par M. Mohamed Ali BARKALLAH (CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/03 n°26809486, remplacé par M. Yann GUILON CHAUDEMAR (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 31/03 n°26809455, remplacé par M. Yann GUILON CHAUDEMAR (CFF3), titulaire du diplôme requis.

**Val de France F :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Marvin RAYMOND,

- sur le match du 11/02 n°26809467, remplacé par M. Alexis ALDEHUELO (CFF3), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/03 n°26809470, remplacé par M. Alexis ALDEHUELO (CFF3), titulaire du diplôme requis.  
L'Educateur désigné étant inscrit en Délégué sur cette rencontre.
- sur le match du 10/03 n°26809509, remplacé par M. Benoit ROQUE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 17/03 n°26809478, remplacé par M. Alexis ALDEHUELO (CFF3), titulaire du diplôme requis.

**U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2****Amicale Montereau AS :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Ilyasse BECHICHI,

- sur le match du 23/03 n°26810075, remplacé par M. Zakariya TAIBI (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Cesson Vert Saint Denis ES :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Kevin KABEYA KABONGO,

- sur le match du 02/03 n°26810059, remplacé par M. Mohssine TAHRI (CFF1, CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/03 n°26810092, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/03 n°26810070, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/03 n°26810043, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/04 n°26810095, remplacé par M. Eloim ANDRANA MANANGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

**La Commission demande au club de Cesson Vert Saint Denis ES, pour le lundi 15 avril 2024 au plus tard, de lui fournir les raisons du changement d'éducateur désigné par un éducateur n'ayant pas le diplôme requis, sur les rencontres indiquées ci-dessus.**

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

**Gretz Tournan SC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Jules LOISEAU,

- sur le match du 16/03 n°26810092, remplacé par M. Said MAHILY (DEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/03 n°26810072, remplacé par M. Said MAHILY (DEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/03 n°26810045, remplacé par M. Said MAHILY (DEF), titulaire du diplôme requis.

**CS Meaux Academy Football 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Maxime TREVIS,

- sur le match du 02/03 n°26810062, remplacé par M. Abdelkader SOUDANI (CCFISE, CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/03 n°26810064, remplacé par M. Clément LANCELLE (sans), non titulaire du diplôme requis.  
M. Abdelkader SOUDANI (CCFISE, CCFI14), titulaire du diplôme requis, étant inscrit en Délégué sur cette rencontre.

**Melun FC 2 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Youssef KHELOUFI,

- sur le match du 02/03 n°26810058, remplacé par M. Rabir DAOUD (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Savigny le Temple FC :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Sekou NDIAYE,

- sur le match du 09/03 n°26810068, remplacé par M. Jérôme LOUHOUNGOU (CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/03 n°26810073, remplacé par M. Jérôme LOUHOUNGOU (CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

**Torcy PVM Football US 3 :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Romann DETAILLE,

- sur le match du 02/03 n°26810062, remplacé par M. Ounoussou TIMERA (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/04 n°26810095, remplacé par M. Ounoussou TIMERA (BMF), titulaire du diplôme requis.

**Villeparisis USM :**

Absence de l'Educateur désigné, M. Slimane BOUMRAR,

- sur le match du 02/03 n°26810060, remplacé par M. Rodrigue MAGDELONNETTE (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

***Le Président de Séance  
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance  
Gérard VIVES***